

Contributions au Sommet des ODD et au Sommet du Futur

[Rapport Annuel 2023 - A/HRC/54/41](#) du Mécanisme d'Expert-e-s sur le Droit au Développement

Droit au Développement et générations futures

par M. Bonny Ibhawoh

La protection des intérêts des générations futures est un aspect essentiel du développement durable. La durabilité implique une approche à long terme du développement qui lie le bien-être des personnes vivant aujourd'hui au bien-être des générations futures. Plusieurs organismes des Nations Unies ont noté que les décisions des générations vivantes réduisent rapidement les options pour les générations futures et ont appelé à des mesures drastiques pour les protéger. Les générations futures devront vivre avec les conséquences de nos activités et de notre inaction, en particulier sur les changements climatiques, la technologie, l'ordre économique, la paix et la sécurité.

L'engagement de protéger les intérêts des générations futures est inscrit dans la Charte des Nations Unies, qui contient la promesse de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Des engagements similaires sont également énoncés dans la Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en 1997, le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Ces engagements n'ont pas encore débouché sur des mesures significatives pour protéger les intérêts des générations futures au niveau national et au sein du système multilatéral. Le rapport du Secrétaire général sur Notre programme commun a comblé cette lacune en centrant l'obligation de la génération actuelle sur les générations futures. Le rapport esquisse une feuille de route vers un avenir durable pour les peuples et la planète, la prospérité et la paix, étayée par le partenariat, la coopération internationale et la solidarité. Le Sommet de l'avenir offre l'occasion d'une action multilatérale concertée pour renforcer la gouvernance mondiale pour les générations présentes et futures.

La solidarité avec les générations futures est ancrée dans le principe de l'équité intergénérationnelle, qui reconnaît que les actions et les décisions des générations actuelles peuvent avoir des effets durables sur le bien-être et les possibilités des générations futures. Elle exige que les avantages et les fardeaux des décisions économiques, sociales et environnementales soient partagés équitablement entre les différentes générations.

Les générations futures sont, par définition, non représentées dans la prise de décision d'aujourd'hui et incapables d'exprimer leurs besoins. Pour traduire l'équité intergénérationnelle dans la pratique, il faut envisager des forums pour agir en leur nom, en tant que fiduciaires, et des instruments pour mieux protéger leurs intérêts. Les progrès technologiques offrent une capacité sans précédent de prévoir et de comprendre l'impact des politiques et des activités actuelles sur les générations futures.

Pour protéger les intérêts des générations futures, il faut accorder plus d'attention aux voix et aux aspirations des jeunes, qui sont les plus proches des générations futures. Le rapport sur notre programme commun contenait un appel en faveur de mesures concertées pour donner aux jeunes une plus grande voix dans la conception de leur avenir. Cela exige la prise en compte systématique des intérêts des 10,9 milliards de personnes qui devraient naître au cours de ce siècle, principalement dans le monde en développement.



Le droit au développement concerne aussi bien les générations présentes que futures. Les dispositions relatives à l'amélioration constante du bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus énoncées dans la Déclaration sur le droit au développement s'étendent aux générations futures. C'est une reconnaissance de la continuité des processus de développement à travers les générations.

Les générations futures ont autant droit au développement que les générations présentes. Le droit au développement des générations futures impose des devoirs et des obligations aux générations actuelles dans des secteurs critiques dans lesquels les décisions actuelles sont susceptibles d'affecter le bien-être des générations futures. Une approche fondée sur le droit au développement permet d'envisager ce qui doit être fait ou rectifié par les générations présentes pour faire en sorte que le droit au développement des générations futures soit protégé et garanti.

La protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques sont des aspects cruciaux de l'équité intergénérationnelle. L'inclusion du droit au développement dans l'Accord de Paris, le premier accord mondial universel et juridiquement contraignant sur les changements climatiques, souligne les liens entre le droit au développement et l'équité intergénérationnelle. Les tendances de la croissance démographique mondiale indiquent que la plupart des membres des générations futures naîtront dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. La lutte contre les inégalités au sein des États et entre eux en soutenant les communautés vulnérables par le biais d'investissements sociaux profitera également aux générations futures.

Ne pas prendre les mesures appropriées aujourd'hui peut entraîner des dommages irréversibles, affectant la qualité de vie des générations futures. Des pratiques durables, telles que la réduction des émissions de carbone et la conservation de la biodiversité, sont nécessaires pour garantir une planète saine et protéger le droit au développement des générations présentes et futures. Le droit au développement offre un cadre permettant d'équilibrer l'engagement de la génération d'aujourd'hui envers les générations futures et son devoir envers la génération actuelle. Comme indiqué dans la note d'orientation Notre agenda commun sur la réflexion et l'action pour les générations futures, ce que nous faisons pour les générations futures est aussi ce que nous devons faire pour nous-mêmes. Le droit au développement offre un cadre précieux pour faire en sorte que les intérêts des générations futures soient pris en compte dans les processus de prise de décisions qui ont une incidence sur l'environnement, l'économie, la société et la culture.

